

NOTE D'INFORMATION

CONCOURS TS – 2019

Réservé aux candidats en scolarité
du B.T.S. Métiers du géomètre-topographe
et de la modélisation numérique

NATURE DU CONCOURS

La sélection a lieu en 2 étapes : admissibilité et admission. L'admissibilité (pré-sélection) se fait par examen du dossier scolaire. L'admission est prononcée après des épreuves écrites et orales.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les inscriptions au concours d'entrée s'effectuent sur le site www.esgt.cnam.fr. Les documents demandés devront être adressés à l'ESGT, 1 boulevard Pythagore, 72000 LE MANS, au plus tard le :

Vendredi 22 mars 2019
(cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier envoyé après cette date ne pourra pas être pris en considération. Il en sera de même pour tout dossier incomplet.

DROITS DE CONSTITUTION DE DOSSIER

Les droits de constitution du dossier sont fixés à **30 euros**. Les boursiers sont exonérés de ces droits (*fournir la notification de bourse*). Le règlement de ces droits s'effectue au choix :

- par chèque établi à l'ordre de : **Régie MS** (*à joindre au dossier*) ;
- par virement bancaire en mentionnant « concours ESGT » dans le motif du virement : voir relevé d'identité bancaire ci-dessous (*joindre le justificatif de virement au dossier*).

TRESOR PUBLIC				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)							
Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° compte		Clé			
10071	75000	00001004182		47			
IBAN (International Bank Account Number)				Domiciliation			
FR76	1007	1750	0000	0010	0418	247	
Titulaire du compte : RAR ECOLE MANAGEMENT ET SOCIETE SITE SAINT MARTIN 292 RUE SAINT MARTIN 75141 PARIS CEDEX03				BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1			

ADMISSIBILITÉ :

L'admissibilité est prononcée par un jury au vu des éléments suivants :

- Série du baccalauréat, notes et mention ;
- Résultats en BTS ;
- Connaissances de l'anglais (un relevé de TOEFL ou de TOEIC est recommandé) ;
- Fiche n°1 (évaluation des enseignants de BTS).

La liste des candidats admissibles sera publiée le **jeudi 2 mai 2019 à partir de 12h00** sur le site web de l'école : www.esgt.cnam.fr. Les candidats seront également informés, par voie postale, de la décision du jury concernant leur admissibilité et, le cas échéant, recevront leur convocation aux épreuves d'admission.

ADMISSION

Les épreuves d'admission auront lieu dans les locaux de l'ESGT **du lundi 20 mai au vendredi 24 mai 2019**.

Les épreuves d'admission sont :

Matière	Épreuve écrite	Épreuve orale
Mathématiques	QCM : 1h	30 min sans préparation
Physique	QCM : 1h	30 min sans préparation
Topographie	QCM : 1h	30 min sans préparation
Français	Expression écrite : 2h30 Dictée : 30 min	-
Anglais	QCM : 2h	-
Entretien	-	Préparation : 30 min Entretien : 30 min

Pour les épreuves de mathématiques, de physique et de topographie, les programmes sont ceux du référentiel du BTS « Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique ». Les candidats devront faire preuve d'une excellente connaissance de la **totalité** du programme officiel.

L'utilisation de tous documents est interdite dans toutes les épreuves. Le sujet indiquera si les calculatrices sont autorisées ou non.

Le jury d'entretien comprend au minimum trois membres représentant l'École et les professionnels (géomètres-experts, bureaux d'études, de topographie, administrations, collectivités territoriales, etc.). Cet entretien permet d'apprécier la motivation du candidat, son niveau de culture générale et son potentiel de futur ingénieur. En préparation à l'entretien, l'analyse d'un texte est demandée aux candidats.

RÉSULTATS

Les candidats admis sont classés. Ils intègrent l'École en fonction de leur rang de classement, du nombre de places disponibles et des désistements.

Les résultats seront publiés le **vendredi 7 juin 2019 à partir de 12 h 00** et consultables sur le site web de l'École www.esgt.cnam.fr.

L'admission définitive est subordonnée à l'obtention du BTS. Les candidats admis au concours qui ne pourront pas justifier de leur réussite au BTS conserveront le bénéfice de leur admission pour un an.

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les candidats concernés par l'attribution d'une bourse par le CROUS sont invités à prendre leurs dispositions.

ENSEIGNEMENT A L'ESGT

La scolarité est de 3 années. La première et la deuxième année comprennent deux semestres d'études, suivis d'une formation en entreprise obligatoire de 2 mois. La troisième année comprend un semestre d'études (à l'ESGT ou en mobilité internationale) suivi d'un travail de recherche en entreprise de 20 semaines (préparation du mémoire d'ingénieur).

Le régime des études est l'externat. Cours, travaux dirigés et travaux pratiques ont lieu à l'école. Des déplacements d'une demi-journée à plusieurs jours peuvent être programmés pour des visites d'étude ou des travaux de terrain.

DROITS DE SCOLARITÉ À L'ESGT

Les droits de scolarité payables annuellement par les élèves sont fixés pour l'ensemble des écoles publiques d'ingénieurs dépendant du ministère de l'Éducation nationale par un arrêté ministériel. Actuellement pour la scolarité 2018/2019, les frais de scolarité sont de 601 euros de droits ministériels + 200 euros de droits complémentaires. Les boursiers sont exonérés des droits ministériels.